



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 décembre 2011

COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an Deux Mille Onze et le huit décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, MISS Jean-Marie, AUDREN Laurence, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, GOETZINGER Pascal, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, ROQUES Maryse, MULLER Pierre Maurice, ROUQUETTE Christiane, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Josiane, DENTAN Anne, BOISSON Patrice, PIBAROT Béatrice, GROS Nicole, VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, BOUSQUET Isabelle, DRUYER Pascaline.

Procurations : ont donné procuration

DOULCIER Eric à MISS Jean-Marie

DE PEYER Yvette à GARRIGUES Anne-Laure

HOREAU Véronique à DENTAN Anne

DUPRAT Christian à BOUSQUET Isabelle

Absent : Mr PIZIO Guillaume

Secrétaire de séance : Mr SAUVEPLANE Denis

Monsieur Jean Marie MISS indique que monsieur le maire est absent en raison d'un évènement familial et qu'il présidera la séance du conseil municipal.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

1 ACQUISITION D'UN TERRAIN – PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE DE LA SOURCE D'ISIS

Les dispositions de l'article L214-1 du code de l'environnement font obligation aux collectivités d'obtenir l'autorisation de dériver les eaux qui sont nécessaire à l'alimentation humaine, une telle autorisation étant donnée dans l'acte déclaratif d'utilité publique des travaux.

En application des dispositions du Code de la Santé Publique, article L1321-1 à 6, il est précisé que « Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation. ».

Dans cet objectif, le Code de la Santé Publique prévoit que la déclaration d'utilité publique du prélèvement d'eau doit fixer les divers périmètres de protection autour du point d'eau. Ces périmètres doivent être déterminés par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. Il s'agit de :

- un périmètre de protection immédiate à l'intérieur duquel toute activité autre que celle du service des eaux sera interdite ; le terrain de ce périmètre devra être acquis et clos par la collectivité, et devra rester en bon état d'entretien ;
- un périmètre de protection rapprochée où certaines activités peuvent être interdites ou réglementées ;
- un périmètre de protection éloignée concernant uniquement la réglementation de certaines activités.

Ces dispositions s'appliquent à tous les points d'eau utilisés

Dans ce but la ville a entrepris des démarches auprès de monsieur Philip Bentley propriétaire des terrains du périmètre de protection rapproché de la source afin d'acquérir la partie identifiée par monsieur Jean Louis Reilles Hydrogéologue.

Un découpage cadastral a été réalisé à la demande de la municipalité ;

Il est proposé à la collectivité d'acquérir la parcelle n° A 1464 et 184 au prix de 4 700€.

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'il s'agit des parcelles situées devant l'entrée de la source

Christiane ROUQUETTE souhaite savoir si ces parcelles sont les seules dont il est nécessaire de faire l'acquisition ?

Madame Anne Laure GARRIGUES la source est souterraine, le périmètre de protection rapproché est de faible superficie, il s'agit d'acquérir uniquement les parcelles qui sécurisent l'accès à la source.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide et approuve les conditions de l'acquisition de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus

- autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2- URBANISME – ACQUISITION GRATUITE DE DIVERSES VOIES EN VUE DE LEUR INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE – LOTISSEMENT DE VALAMONT –

Madame Anne Laure GARRIGUES indique aux membres du conseil municipal que le propriétaire des voies du « lotissement de Valamont » a sollicité la cession gratuite à la commune des voies de son lotissement en vue de leur classement dans la voirie communale.

Il s'agit des parcelles cadastrées section A n°456 et 1152 pour une surface totale de 2284 m².

Cette voirie interne au lotissement qui existe depuis au moins vingt ans et qui dessert de nombreuses habitations est entretenue par les services communaux.

Elle précise que les services municipaux assurent l'entretien de ces voies depuis plusieurs années

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite connaître l'état de ces voiries

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'elles sont correctes

Monsieur Bernard CAUSSE indique que bien souvent le propriétaire attend la dégradation pour vendre

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la ville s'occupe déjà de l'entretien général

Monsieur Jean Marie MISS lui répond par l'affirmative

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°456 et 1152,

AUTORISE à l'intégrer dans le domaine privé de la commune et à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

3/ CESSION D'UNE SECONDE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DU RACCORDEMENT AU RACCOURCI D'AULAS

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que lorsque le département a agrandi la route, l'ancien chemin a été supprimé, depuis monsieur Nové a créé un accès pour remédier à ce problème.

La commune d'Aulas a créé 5 parcelles sur ce secteur

Arrivée de patrice Boisson à 18h10

Elle précise que le chemin rural qui fait limite entre les communes du Vigan et d'Aulas se termine aux Quatre chemins en talus.

Afin de recréer la jonction de ce chemin avec l'intersection des Quatre Chemins, Côte d'Aulas, Route de Mandagout, Route Neuve, la RD 370 en direction d'Aulas, la commune a envisagé l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 1177 (délibération du 21 janvier 2011)

Ce projet a modifié les limites de propriété de la parcelle cadastrée section A n°1178, la divisant en deux nouvelles parcelles cadastrées section A n° 1678 (1760 m²) et A n°1679 (23 m²). Cette dernière sera également cédée à la commune.

Les modalités de cession des parcelles cadastrées section A n°1177 et A n°1679 restent inchangées : elles seront cédées à la commune pour un montant de 1500 €

L'ensemble sera à usage d'accès ouvert au public et sera intégré dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1679 comme précisé dans le projet, à l'intégrer dans le domaine privé de la commune et à signer tous les documents nécessaires à cette procédure

4 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE DE LA VILLA N°10 DU LOTISSEMENT « CAMPILLE »

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que la Ville du VIGAN est propriétaire du lotissement de « Campille » situé sur l'ancienne route d'Aulas.

Par délibération en date du 25 février 2011, le conseil municipal décidait de vendre quatre villas libres de tout occupant.

Les villas étaient évaluées à un prix plancher de 90 000 euros par les services des domaines, cependant au vu de leur parfait état de conservation le conseil municipal souhaitait mettre en vente ces villas au prix minimal de 120 000 euros.

A la date du conseil, 1 villa a été vendue et 2 autres sont sous compromis de vente.

Par courrier en date du 21 octobre 2011, madame et monsieur Massal ont fait part à la municipalité de leur souhait d'acquérir au prix de 120 000 €, la villa n°10 cadastrée A 1666 dans laquelle réside la madame Diaz mère de madame Massal

Madame Odile VERAMENDI indique que sur les 3, il en reste une à vendre

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative, elle indique également que des appartements vont être mis en vente on attend l'évaluation des domaines

Madame Pascaline DRUYER pense qu'il est intéressant de vendre également des villas occupées

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si les appartements sont dans le même quartier

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'il s'agit du même lieu, 2 appartements sont vides et 2 sont occupés et font l'objet d'une offre d'achat.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- décide et approuve les conditions de la vente de la villa n°10 cadastrée A1666 décrite dans le rapport de présentation ci-dessus

- autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

La question n°5 est retirée de l'ordre du jour, la question sera présentée pour l'ensemble des rues du hameau de Paillerols lors d'un prochain conseil

5- PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -

Monsieur Christian LANGET Maire- Adjoint délégué aux affaires générales, aux travaux, à la police municipale et au personnel indique aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application du cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1 juillet 2011,

Dans le cadre de la gestion du service de l'eau, la ville du VIGAN doit recruter un « responsable du service de l'eau ».

Les missions rattachées à ce poste sont les suivantes :

Missions générales : sous l'autorité du responsable des services techniques

Responsable technique RESEAUX : responsable de l'exploitation des réseaux d'eau potable :

- Organiser et piloter les activités de service de l'eau chargé des interventions chez les usagers, de la maintenance et de la surveillance des réseaux,
- Contrôler et suivre la communication auprès des usagers (avis de coupure d'eau, information travaux,...) ; renseigner directement les usagers ;
- Instruire les réclamations et litiges, en collaboration avec le Chef de Service,
- Assurer la gestion des bases de données d'exploitation du réseau d'eau:

Suivi et enregistrement des fuites et coupures d'eau, suivi des compteurs de sectorisation et des travaux

- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel et au suivi de l'exécution budgétaire + programmation et suivi des travaux sur les réseaux,
- Participer à l'élaboration du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) de l'eau potable.

Elaboration et mise en œuvre de projets travaux d'eau potable :

- Etude, estimation et programmation de travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'eau - réalisation de plans projets sous DAO (format DWG),
- Participation à l'élaboration de dossiers de consultation des entreprises - rédaction de documents techniques nécessaires à la consultation des entreprises (devis estimatifs, BPU, CCTP),
- Gestion des relations avec les prestataires annexes aux travaux (entreprises de travaux, prestataires de services, fournisseurs, administrations de l'Etat et du Département, services communaux,...)
- Programmer et participer aux travaux en régie et intervenir techniquement sur le réseau d'eau potable (création, remplacement ou réparation du réseau)

Contrôle des travaux :

- Surveillance et vérification des travaux effectués - vérification du respect des normes et techniques de pose des réseaux d'eau - vérification du respect des procédures d'hygiène et sécurité,
- Suivi de l'exécution budgétaire des projets, mise à jour des bases de données travaux,
- Application des procédures administratives - Rédaction et instruction de documents administratifs liés à la bonne exécution des travaux (DR, DICT, comptes rendus, demandes de permissions de voirie et d'arrêtés de circulation,...).
- Relation directe avec les usagers - Information des usagers par avis d'information ou réunions publiques - Gestion des réclamations liées aux travaux.

Missions particulières : Gestion de la partie administrative du service, comprenant le pilotage et l'encadrement de l'agent administratif chargée du service (facturation et comptabilité M49)

Connaissance du patrimoine - Administrateur SIG-DAO :

- Participer à la mise à jour et à l'alimentation des éléments de connaissance des réseaux d'eau potable
- Administrer les logiciels SIG.

Conditions particulières d'exercice du métier :

- Travail à temps plein,
- Travail à l'intérieur et à l'extérieur par tous les temps et toutes les saisons,
- Horaires irréguliers en fonction de l'organisation des chantiers, des aléas climatiques et des situations de crise (rupture de l'alimentation en eau, inondation,...),

Le recrutement sera effectué sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise de la fonction publique territoriale.

Le tableau des effectifs actuel compte 2 postes vacants sur le grade d'agent de maîtrise et permet le recrutement.

Si aucune candidature de fonctionnaire territorial ne correspond au profil recherché et compte tenu de la technicité et des compétences nécessaires à l'exercice du poste, le recrutement pourra s'effectuer par voie contractuelle.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera calculée par référence au cadre d'emploi d'Agent de maîtrise et variera en fonction de l'expérience professionnelle de la personne.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la personne retenue aura une expérience dans ce domaine ?

Monsieur Christian LANGET lui répond que cela est indispensable, la commission souhaite retenir un candidat doté d'une grande expérience, le choix sera présenté à monsieur le maire pour lui indiquer le choix de la commission

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si ce poste remplace celui occupé par monsieur Mazade

Monsieur Christian LANGET lui indique que le profil de ce poste est différent

Monsieur Jean Marie MISS précise que la personne doit être capable de calculer des extensions de réseau et également intervenir sur le réseau

Madame Odile VERAMENDI précise qu'en commission du personnel, il avait été souligné la nécessité que la personne retenue soit compétente en technique sur le réseau d'eau et en informatique.

Monsieur Christian LANGET indique qu'il s'agit d'un poste de direction très complet.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- DE CREER 1 emploi responsable du service des eaux, à temps complet

- DE DIRE que le tableau des emplois non titulaires pourra être modifié à compter du 1 janvier 2012 si aucun candidat de la fonction publique ne correspond au poste par la création d'un emploi de « responsable du service » des eaux, rémunéré sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise

- D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

7 - BUDGET 2011 - DECISION MODIFICATIVE n°4 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2011

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM 4 BUDGET 2011	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM 4 BUDGET 2011
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 500.00	013 ATTENUATION DE CHARGES	18 000.00
611 contrats de prestations de services	16 000.00	6419 Remboursements sur rémunération de personnel	18 000.00
61522 Entretien des bâtiments	23 000.00	73 IMPÔTS ET TAXES	45 000.00
61551 entretien matériel roulant	8 500.00	7311 contributions directes	45 000.00
616 Assurances	3 400.00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	25 800.00
6231 Annonces et insertions	5 100.00	7471 Etat	11 000.00
6256 Missions	4 500.00	74718 Autres	9 200.00
012 CHARGES DE PERSONNEL	22 000.00	7472 Région	5 600.00
6218 Autre personnel extérieur	4 000.00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00
64131 Rémunérations non titulaires	10 000.00	7788 Produits exceptionnels divers	5 000.00
6478 Autres charges sociales diverses	8 000.00		

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-4 000.00		
673 titres annulés sur exercices antérieurs	-4 000.00		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 300.00		
TOTAL	93 800.00	TOTAL	93 800.00

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM 4 BUDGET 2011	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DM 4 BUDGET 2011
905 TRAVAUX VOIRIE ET CHEMINS	4 200.00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 300.00
2313 constructions	4 200.00	16 EMPRUNT	-7 400.00
943 AIRES DE JEUX	3 700.00	1641 Emprunt en euros	-7 400.00
2315 Installations, matériel et outillages techniques	3 700.00		
TOTAL	7 900.00	TOTAL	7 900.00

Madame Maryse ROQUES souhaite connaître la fréquence de changement des balais de la balayeuse

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir s'il est normal de faire fonctionner la balayeuse lorsqu'il pleut ?

Monsieur Christian LANGET lui indique que c'est possible si la pluie est faible

Monsieur Jean Marie MISS indique que cette décision modificative a été étudiée lors de la commission des finances ce matin

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si les assurances prendront en compte les dégâts concernant les murs tombés pendant les inondations

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que la demande a été faite

Madame Odile VERAMENDI précise que l'ensemble des questions budgétaires a été évoqué ce matin

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°4 du budget principal 2011.

8 - BUDGET 2011 - DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET EAU POTABLE

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2011

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM 2 BUDGET 2011	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM 2 BUDGET 2011
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 000.00	70 PRODUITS DES SERVICES	22000
615 Entretien et réparations	2 000.00	70121 Abonnement eau	22000
63782 Partie fixe à reverser au SIVOM	10 000.00		
63783 Redevance assainissement à reverser au SIVOM	10 000.00		
TOTAL	22 000.00	TOTAL	22000

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DM2 BUDGET 2011
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
2111 Terrains nus	4 700.00
2188 Autres	-4 700.00
TOTAL	0.00

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que des crédits sont ajoutés pour le remboursement de l'assainissement au SIVOM, les prévisions globales du chapitre devraient permettre de faire face aux dépenses mais par prudence il est préférable d'abonder ce chapitre car on ne connaît pas à la date actuelle le volume des consommations du second semestre. Les recettes prévues pour le compte 70 121 permettent de couvrir les dépenses supplémentaires si elles devaient être réalisées.

Un mouvement de crédit est effectué afin de permettre l'acquisition du périmètre de protection rapproché de la source d'Isis.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°2 du budget du BUDGET EAU POTABLE 2011.

9 - BUDGET 2011 - DECISION MODIFICATIVE n°3 – BUDGET VILLAGE DE VACANCE

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2011.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DM 3 BUDGET 2011	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DM 3 BUDGET 2012
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 000.00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 500.00
604 achats d'étude prestation de services	8 000.00	752 Revenus des immeubles	6 500.00
6152 entretiens et réparations biens immobiliers	7 000.00		
012 CHARGES DE PERSONNEL	-8 500.00		
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-8 500.00		
TOTAL	6 500.00	TOTAL	6 500.00

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que le service a fait plus d'animation cette année que prévue, de même des travaux d'entretien ont été réalisés notamment pour refaire le réseau d'eau

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir s'il s'agit d'animations ouvertes au public ou destinés uniquement aux vacanciers du village de vacances

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'elle parle des animations ouvertes à tous.

Elle précise que Cap France oblige à 2 soirées par semaine. C'est l'objectif que nous avons souhaité atteindre, récemment on a reçu tous les directeurs des villages Cap France du Languedoc Roussillon LR, après ces entretiens elle souhaite modifier le contenu des animations. Il faut amener les vacanciers à aller vers la ville et faire des apéritifs dînatoires avec les producteurs locaux

Madame Odile VERAMENDI trouve regrettable que des animations se soient déroulées au village de vacances alors que d'autres étaient organisées au centre ville

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'elle souhaite développer des partenariats avec les commerçants

Madame Odile VERAMENDI indique que cela aurait du être fait par la directrice

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'elle a pris ses fonctions en mars et que tout n'a pu être organisé cette année

Monsieur Bernard CAUSSE regrette que des animations du village se soient déroulées en même temps que celles du centre ville

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'il faut veiller à préserver la tranquillité des vacanciers qui ne recherchent pas nécessairement de nombreuses animations.

Madame Pascaline DRUYER souhaite connaître le montant total des prestations de services

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que ce montant est de 14 000€, en matière de recettes nous avons atteints 224 000€ contre 214 000€ en 2010 avec les colonies

Madame Pascaline DRUYER pense que la directrice aurait du maîtriser ses budgets

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'elle a souhaité répondre aux impératifs de cap France

Madame Odile VERAMENDI rappelle qu'en 2010 les dépenses étaient mieux maîtrisées, elle pense que la directrice aurait dû s'appuyer sur la personne qui gérait le village vacances en 2010 c'est à dire Madame Valérie Lasseaux

Madame Anne Laure GARRIGUES relativise le volume de la dépense par rapport à 2010 et indique que le village reste en progression

Madame Pascaline DRUYER indique qu'effectivement le village évolue dans le bon sens

Madame Anne Laure GARRIGUES souhaite rénover un deuxième tiers des gîtes, elle précise que le premier programme de rénovation a été apprécié des vacanciers.

Madame Odile VERAMENDI pense que le développement de l'aire de jeux skate sera un plus pour le village

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'elle souhaite aménager le terrain pour une aire de jeux en allant vers la rivière

Monsieur Jean Marie MISS remarque que le village de vacances est un outil qui motive le conseil

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°3 du budget du village de vacance 2011.

10 - BUDGET 2012- AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Madame Anne Laure Garrigues Maire-Adjointe aux Finances et à l'urbanisme expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

BUDGET 2012

Crédits ouverts - dépenses d'investissement 2011 : 2 334 771.90 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 120 000 € (< 25% du budget 2011.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT
2111	Terrains nus	30 000.00 €
901	ACHAT DE MATERIELS ET MOBILIER	
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000.00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €
2188	autres matériels voirie	10 000,00 €
902	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	
2313	Constructions	20 000.00 €
904	ECLAIRAGE PUBLIC	
2158	Autres installations	20 000.00 €
905	TRAVAUX VOIRIE ET CHEMINS	
2315	Installations	20 000.00 €
942	Opération FISAC	
2315	Installations	20 000.00 €
	TOTAL	120 000.00 €

Madame Odile VERAMENDI précise qu'en fait il s'agit plus de réserves que de dépenses réelles

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'en effet ces crédits ne seront peut être pas utilisées

Madame Odile VERAMENDI ajoute que c'est pour cela que l'on parle de réserves

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTE les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

11 - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU VIGAN CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2013

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'attractivité commerciale et artisanale du Vigan, qui se traduit notamment par le lancement en 2011 du programme F.I.S.A.C. Centre-ville (F.I.S.A.C. : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Ville du Vigan souhaite conclure une convention d'objectifs avec l'Association des Commerçants et Artisans du Vigan (UPV)

L'UPV a pour but de fédérer les commerçants et artisans viganais en créant une communauté des commerçants, artisans, enseignes et franchisés présents au Vigan.

Cette association a pour objectif de coordonner et renforcer les animations commerciales de la ville du Vigan et de donner une véritable identité et une visibilité aux commerces viganais. Elle constitue un interlocuteur privilégié en matière de commerce pour les institutions publiques du territoire.

Cette convention arrête les objectifs et les engagements réciproques de l'association et de la Ville.

Elle précise également les obligations de l'association en termes d'évaluation mais aussi de transmission d'informations et de règles comptables. Elle arrête les concours financiers apportés par la Ville à l'association.

Madame Odile VERAMENDI souhaite des précisions sur l'action « entreprises viganaises performantes »

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'au départ les commerçants souhaitaient une formation à l'anglais puis l'objet de la formation à changer, elle souhaite que cela soit étudié lors du comité de pilotage du Fisac qui aura lieu la semaine prochaine.

Madame Béatrice PIBAROT souhaite savoir si les commerçants et artisans sont majoritairement adhérents à cette association.

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que l'association regroupe environ 90% des professionnels

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si cette association regroupe uniquement des professionnels viganais

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'elle accueille également des professionnels des communes voisines

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la ville projette d'aider les cafetiers pour Les animations de l'été 2011

Madame Pascaline DRUYER fait part de son impression qu'il y avait moins de commerçants au marché d'été

Madame Laurence AUDREN a comptabilisé un nombre identique à celui de 2010, elle rappelle que la ville de Sommières organisait également un marché nocturne, elle pense que nombres d'artisans présents cette année à Sommières viendront au Vigan en 2012.

Elle indique enfin qu'en 2012 le marché sera ouvert aux produits du terroir

Madame Anne Laure GARRIGUES informe qu'une réunion du comité de pilotage se déroulera le mardi 13 décembre pour faire le bilan de la tranche 1 et esquisser la tranche 2

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir combien de tranches, peut compter un plan Fisac

Madame Anne Laure GARRIGUES répond 3

Monsieur Bernard CAUSSE pense que cela représente un effort important pour les commerçants

Madame Béatrice PIBAROT souhaite savoir si la municipalité pense installer des chalets en bois pour les fêtes de fin d'année ?

Madame Anne Laure GARRIGUES indique s'être renseigné sur les tarifs, peut être en tranche 2 nous pourrions installer 8 à 10 chalets en haut des quais

Madame Pascaline DRUYER informe que la ville de Montpellier en fait l'acquisition et les loue ensuite sur la place de la Comédie

Monsieur Jean Marie MISS pense que le plan Fisac est une belle réussite, de nombreux projets sont lancés, c'est bien

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que la rénovation des vitrines dynamise la perception des rues

Madame Pascaline DRUYER apprécie la rénovation des vitrines sauf une des vitrines dont l'esthétisme n'est pas discret

Madame Anne Laure GARRIGUES lui demande s'il s'agit du café de l'univers

Madame Pascaline DRUYER lui répond par l'affirmative

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'objectifs ci-annexée avec l'Association des Commerçants et Artisans du Vigan.

12 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE – TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX ET CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – TRANCHE 2 RESEAU DU CENTRE ANCIEN – PROGRAMME DE TRAVAUX 2012

Monsieur Jean Marie MISS indique que par délibération en date du 25 septembre 2008, le conseil municipal a approuvé le lancement d'un schéma directeur de l'eau potable.

Ce schéma directeur est aujourd'hui achevé.

En 2011, la ville a réalisé divers travaux dans ce cadre : pose d'un turbidimètre, pose d'un compteur à la sortie de la source d'Isis, réalisation d'un forage de reconnaissance pour une ressource complémentaire en eau.

A ce jour, la consultation des entreprises pour la réfection des réseaux du centre ancien pour la tranche 1 est en cours.

La première tranche de travaux concernent les rues « aval » du centre ancien à savoir rue de la libération, rue du verdier, cour des miracles, rue du maquis, rue des barris, rue de l'horloge, rue du chef Marceau, rue Haute, rue du billard, rue du Pouzadou, rue de l'église, rue neuve, rue du Passadou.

Cette première tranche de travaux a été estimée à 392 174 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a accordé à la ville une subvention de 196 087€ et le conseil général une subvention de 78 434€ pour ce programme de remplacement des branchements en plomb et des conduites d'eau potable.

Aujourd'hui, il convient d'approuver la seconde tranche de travaux sur le réseau d'eau.

Cette seconde tranche concerne les rues suivantes :

- rue des casernes
- rue du marché
- passage Henry Guibal
- place du marché
- rue du four et place du Terral
- rue Valfère
- rue de la forge à la boucherie
- place du sergent Triaire
- passage d'Auvergne
- rue de l'hôtel de ville
- rue de la calade, place d'Assas et des charrons
- rue des 3 pigeons
- rue du mûrier

Cette seconde tranche a été estimée à 497 838.39 €, 26 573.68€ pour la maîtrise d'œuvre et 471 264.71€ pour la partie travaux.

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les rues commerçantes sont également subventionnées par le Fisac

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que toutes les rues de la première tranche ne sont pas faites

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les tranches 1 et 2 vont s'enchaîner

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le montant des subventions pour la tranche 1

Monsieur Jean Marie MISS lui indique que le conseil général a accordé une subvention de 78 434€ et l'agence de l'eau une subvention de 196 087€

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les travaux du gaz qui devaient se terminer fin septembre nous ont fait prendre du retard

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le projet de réhabilitation des réseaux d'Eau potable du centre ville tranche 2
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau, du Département.

13- SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ECO-DIALOGUES DU VIGAN 2012 –

Monsieur Jean Marie MISS, Maire –Adjoint chargé du développement durable rappelle aux membres du conseil municipal que ces rencontres ont rencontrés un franc succès depuis leur création.

Les rencontres de 2011 ont réunis près de 4000 personnes avec les venues de Pierre Rabhi, Stéphane Hessel ou encore Thierry Salomon.

En 2012, le programme des éco dialogues sera le suivant :

- En février conférence d'Edgard Morin (en attente de confirmation)
- En mai rencontres consacrées à l'eau
- En novembre les rencontres seront consacrées à l'agriculture

Le budget de cette action a été évalué comme suit :

PROJET DE BUDGET DES ECO DIALOGUES DU VIGAN 2012

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Défraiement des intervenants	5000	Ville du Vigan	9 000
Défraiement du modérateur-conseiller scientifique	3 000	Conseil Général du Gard	2 000
communication	4 000	Communauté de Communes	2 000
Locations matériels	2500	Région Languedoc Roussillon	5 000
Restauration	1 500		
Fournitures diverses	1000	Mécénat et autres financeurs	2 000
Prestation de services	12 000		
Hébergement	1 000	Parc National des Cévennes	10 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

Monsieur Jean Marie MISS souhaite remercier le comité de pilotage des éco dialogues qui travaillent de Façon bénévoles pour cette manifestation

Madame Odile VERAMENDI indique qu'elle n'est toujours pas convaincue de l'intérêt de cette manifestation, cela ne fait pas travailler les commerçants du Vigan

Lors de la venue de monsieur Rhabi à Jeanne d'Arc j'ai demandé à un restaurant ouvert qu'elles avaient été les retombées des éco dialogues il m'a indiqué avoir fait seulement 2 repas de plus, cela coûte cher pour des retombées faibles

Monsieur Pascal GOETZINGER il ne faut pas viser seulement un résultat direct auprès les commerçants, les éco dialogues c'est aussi un travail sur l'image de la cité, et à terme sur l'attractivité de la ville

Madame Odile VERAMENDI lui dit que néanmoins les restaurants, a qui il avait été demandé de rester ouvert pour cette manifestation, et qui avaient achetés de la marchandise supplémentaire pensant avoir plus de client, se sont retrouvés déçus car ils n'ont pas travaillés.

Madame Pascaline DRUYER rejoint Madame Odile VERAMENDI sur son analyse des retombées sur le commerce viganais. Il était dit que chaque participant laissait en moyenne 50 euros, c'est faux 4 000 personnes fois 50€ cela représenterait 200 000 euros on ne les trouve pas chez les commerçants

Monsieur Jean Marie MISS indique que cette manifestation participe à l'image et à l'attractivité de la ville c'est important à terme sur le développement de la ville

Monsieur Denis SAUVEPLANE pense que ce type d'action est porteur d'image pour la ville à moyen terme et long terme

Monsieur Bernard CAUSSE indique qu'il a adressé un mail à Thierry Montaner, car il trouve excessive la couverture de presse des éco dialogues

Monsieur Jean Marie MISS lui indique qu'il trouve dommage qu'il ne se félicite pas d'articles mettant en valeur la commune

Madame Pascaline DRUYER regrette que lors des éco dialogues de novembre des repas aient été organisés à la salle Jeanne d'Arc et que l'on n'ait pas fait travailler les restaurateurs locaux

Monsieur Jean Marie MISS rappelle l'important travail réalisé avec les scolaires et la population, pour ce qui concerne les repas à la salle Jeanne d'Arc cette solution a été choisi pour des questions de timing et le repas servi était préparé par « le petit creux » situé rue des Barris

Le conseil municipal à la majorité des membres présents (5 abstentions, Madame Odile VERAMENDI, Madame Isabelle BOUSQUET, Madame Pascaline DRUYER, Monsieur Bernard CAUSSE, Monsieur Christian DUPRAT)

- **AUTORISE** M. Le Maire, à solliciter les subventions de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil Général du Gard, de la Communautés de communes, du PNC et d'autres partenaires, le cas échéant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

14 – RAPPORT 2010 – QUALITE ET PRIX DE L’EAU POTABLE

Monsieur Jean Marie Miss, Maire Adjoint en charge du développement durable expose aux membres du conseil municipal que le rapport annuel pour l’année 2010, sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable, est soumis au Conseil.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement a institué un rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable présenté à l’assemblée délibérante et destiné, notamment, à l’information des usagers.

Le rapport et l’avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public.

Il est présenté aujourd’hui au Conseil le rapport annuel, pour l’année 2010, sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable récapitulatif, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

L’exploitation du service de production et de distribution de l’eau potable a été assurée en 2010 dans le cadre de la régie directe.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la ville en sa qualité d’autorité organisatrice et de maître d’ouvrage du service ainsi que de la gestion du service en régie.

Monsieur Jean Marie MISS précise que le schéma a fait faire des économies sur le volume prélevé grâce aux recherches de fuites

Madame Odile VERAMENDI indique que la différence entre le volume prélevé et facturé reste conséquente

Monsieur Jean Marie MISS indique que cela est dû pour une partie aux fuites et pour l’autre partie aux volumes non facturés (espaces verts)

Madame Odile VERAMENDI pense que les espaces verts doivent représenter un volume important

Monsieur Francys BONNET indique que sur Pommiers il faut vérifier les chiffres car cela n’est pas cohérent

Madame Pascaline DRUYER remarque que le volume diminue de façon importante c’est étonnant que les fuites représentent autant d’eau

Monsieur Bernard CAUSSE fait remarquer que le réservoir des châtaigniers a un faible rendement

Monsieur Jean Marie MISS indique que c’est pour cette raison que nous faisons les travaux en centre ville

Les membres du conseil municipal prennent acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable de la ville du Vigan pour l’année 2010.

15- CONSULTATION SUR L’AVANT PROJET DU PARC NATIONAL DES CEVENNES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VIGAN

Monsieur Jean Marie MISS indique que l’avant-projet de charte a été arrêté par le conseil d’administration du Parc national des Cévennes le 13 octobre. Pendant deux mois, des instances nationales et les acteurs du territoire sont invités à émettre des avis sur ce document.

Le conseil d'administration a souhaité que les collectivités du territoire puissent s'exprimer sur cet avant-projet. Cette démarche, non imposée par la loi, permet aux communes, intercommunalités, départements, régions, chambres consulaires et aux autres partenaires de la charte de s'exprimer en amont de l'adoption définitive du projet, et donc d'influer d'autant plus sur son évolution finale.

Le site internet permet également de télécharger ce document, afin que tous les habitants du territoire puissent prendre connaissance du projet et de donner leur avis.

Toutes les contributions seront examinées par les services et instances de l'établissement public avant de rédiger le projet définitif qui sera adopté par le conseil d'administration au printemps 2012. Il fera l'objet avant l'été d'une nouvelle consultation, formellement prévue par la loi ; il sera soumis à enquête publique au début de l'automne ; la charte sera approuvée par décret en Conseil d'Etat à la fin de l'année 2012.

Le choix d'adhésion des communes à la charte dans l'aire d'adhésion interviendra alors au premier semestre 2013.

Le projet du Parc est construit sur 8 axes stratégiques d'intervention qui se déclinent en 43 articles, l'essentiel de ce projet est joint en annexe à la présente délibération. La ville du Vigan dans cet avant projet est situé dans la zone optimale d'adhésion.

L'ensemble des points proposés dans l'avant projet du parc est en accord avec la politique municipale conduite par la municipalité.

Monsieur Jean Marie MISS précise que la commission développement durable a donné un avis favorable à cet avant projet

Madame Pascaline DRUYER fait remarquer que la présentation faite en commission était très intéressante, les directions proposées sur l'eau et le tourisme sont bonnes.

Il faut que les communes jouent le jeu de la charte, il est intéressant de compléter le label Sud de France par celui du PNC

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'avant le 27 janvier il organisera une nouvelle réunion pour faire des préconisations au PNC

Madame Pascaline DRUYER précise que le PNC est favorable au retour des communes

Monsieur Bernard CAUSSE indique qu'il a lu des choses ne lui plaise pas : restriction ou interdiction de la circulation motorisées sur les chemins, interdiction de la publicité, pour ces raisons il souhaite s'abstenir

Le conseil municipal à la majorité des membres présents (une abstention) :

- donne un avis favorable à l'avant projet de charte du parc national des Cévennes

Lecture des décisions municipales et des frais de déplacement

Répertoire Décisions Municipales

2011

N°	Date	Objet
11/061	28/10/11	Convention de représentation spectacle « Tiercé Gagnant »
11/062	09/11/11	MAPA Fourniture et pose de modules skate park Le Vigan 2011
11/063	18/11/11	Convention de mise à disposition de chlore gazeux de la société Eurochlore S.A
11/064	30/11/11	Mandat à l'Agence Côté Sud Immobilier Vente des villas de Campelle
11/065	05/12/11	Convention de Formation avec ECF BOUSCAREN

Monsieur Jean Marie MISS présente ensuite 3 motions au conseil municipal

Une motion de solidarité au maire d'Arphy

Monsieur Gabel a été agressé dans le cadre de ses fonctions par un administré et menacé de mort.

Le conseil municipal dénonce ces faits et apporte à l'unanimité des membres présents son soutien au maire d'Arphy.

Une motion de solidarité aux personnels des établissements du secteur sanitaire et social pour la défense de leurs conventions collectives

Aujourd'hui, les salariés des établissements sociaux, et médicaux sociaux sont confrontés à la mise en concurrence généralisée du secteur.

Des associations fusionnent, se regroupent, et disparaissent afin dit-on de préparer cette mise à concurrence et de répondre aux procédures « d'appels à projets » contenues dans la loi HPST, dite loi Bachelot.

L'un des grands effets de cette loi est d'offrir comme perspective aux salariés du secteur une baisse du coût du travail par la réduction des salaires, l'augmentation du temps de travail et la remise en cause des métiers.

Les patrons associatifs du secteur et leurs organisations syndicales (Fegapei, Syneas, Fehap, Fédération des clcc...) souhaitent réviser les conventions collectives et proposent des pertes d'avantages acquis et de droits : Baisse de la prime d'ancienneté, élément majeur des rémunérations FEHAP sur les 30 premières années ; Reprise d'ancienneté à l'embauche à hauteur de 30 % au lieu de 100% ou 75% auparavant ; Suppression de la récupération des jours fériés non travaillés, baisse de l'indemnité de licenciement, baisse de l'indemnité de départ à la retraite, etc. ...

Dans un contexte économique où nous avons plus que jamais besoin des travailleurs du secteur social, la mairie du Vigan apporte son soutien aux salariés gardois du secteur social et médico-social, pour la défense de leurs conventions collectives.

Le conseil municipal rappelle que ces conventions collectives ont été mises en place pour reconnaître la pénibilité des métiers, les dénoncer, reviendrait à bafouer cette reconnaissance et contribuerait à la dégradation de la prise en charge des soins et de l'accompagnement des usagers.

Madame Pascaline DRUYER souhaiterait avoir plus d'informations

Monsieur Jean Marie MISS précise que sont remis en cause de congés et primes de sujétions spéciales pour du personnel qui travaillent auprès de personnes défavorisées.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir s'il s'agit d'une renégociation avec l'état

Monsieur Jean Marie MISS lui indique qu'il s'agit d'abord des syndicats patronaux

Madame Pascaline DRUYER regrette de n'avoir pas plus d'information pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion

Motion de soutiens aux professeurs de la cité scolaire A Chamson qui ont fait valoir leur droit de retrait devant le manque de surveillants au collège

Le jeudi 8 décembre 2012, à l'appel unanime des organisations syndicales enseignantes et des fédérations de parents d'élèves, de très nombreux enseignants de la cité scolaire André Chamson, soutenus par les parents d'élèves, ont fait valoir leur droit de retrait contre les conséquences des mesures gouvernementales sur le service public de l'éducation.

Le nombre de surveillants a diminué de façon importante et ne permet plus aujourd'hui d'assurer le fonctionnement normal d'un établissement qui compte 1063 élèves, sur plus de 2 hectares.

Cette situation, dénoncée depuis plusieurs semaines, ne peut perdurer sans faire courir de risque aux élèves de la cité André Chamson et entrave le bon déroulement des cours.

Les élus du conseil municipal du Vigan rappellent que la réussite scolaire est le premier pas indispensable à la réussite professionnelle et sociale et à l'émancipation des citoyens de demain.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal du Vigan à l'unanimité, réuni ce jour, refuse de participer à cette logique de régression de notre bassin de vie.

C'est pourquoi, il soutient le combat des enseignants et des parents d'élèves de la cité scolaire André Chamson pour obtenir les moyens de fonctionner dans le respect de la sécurité des élèves et de la tranquillité des cours. Le rétablissement des postes d'assistant d'éducation supprimés est à ce titre absolument indispensable.

Madame Josiane VERSAULT précise qu'un professeur a demandé du secours car des élèves se battaient mais il n'y avait pas de surveillants pour intervenir

Madame Pascaline DRUYER est d'accord avec cette motion car il manque des moyens, on laisse le collège se dégrader, il faudrait lister ce qu'il manque sur l'établissement

Monsieur Jean Marie MISS indique que la cité scolaire est importante pour le vigan il faut qu'elle soit performante

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion

Questions diverses

Madame Anne Laure GARRIGUES informe le conseil municipal que le 11 janvier une présentation publique du dossier du centre ancien sera réalisé à 18h au Cantou

Elle remercie également le personnel des services techniques pour le travail réalisé pour les illuminations, les sociétés de décoration ont également appréciées ce travail

Les jardins du Vigan

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ce qui se passe « aux jardins du vigan »

Monsieur Jean Marie MISS lui indique que la convention avec l'association arrive à terme et ne sera pas reconduite dans sa forme actuelle, les contrats seront désormais conclus entre la ville et les jardiniers

La pollution de l'Arre

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite connaître la position de la mairie sur la pollution de l'Arre

Monsieur Jean Marie MISS lui indique que la question ne se limite malheureusement pas à la commune.

Il rappelle qu'une décharge avait été ouverte en 1963, une buse identique à celle du Coularou avait été posée sous 15 mètres de déchets.

Cette buse s'est bouchée et a explosée libérant des tonnes de déchets dans la rivière.

Aujourd'hui nous devons faire face à une pollution majeure, la solution passera par le bénévolat, le recrutement de personnel et la réalisation de travaux.

Le SMD soutiendra les travaux il faut que cela ne se reproduise plus et pour le nettoyage de la rivière, il faudra couper et bruler

Le cinéma

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître les entrées du cinéma avec le succès du film « Intouchables » en autre, et les autres films

Le directeur général des services lui indique que le gérant lui avait dit qu'il faisait plus de 800 entrées par semaine

Monsieur Jean Marie MISS souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du conseil municipal

La séance se termine à 19h45.